

**BAHREÏN**

**Amnesty International salue la libération  
d'Abdul Hadi al Khawaja**

*Index AI : MDE 11/005/2004*

*ÉFAI*

Lundi 22 novembre 2004

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Le 21 novembre, Abdul Hadi al Khawaja, militant en faveur des droits humains, était condamné à une peine d'un an d'emprisonnement. Il était inculpé au titre des dispositions prévues par le Code pénal de 1976, entre autres, pour « incitation à la haine » et pour avoir accusé les autorités de corruption. Abdul Hadi al Khawaja avait décidé de boycotter son procès et était donc resté dans sa cellule le jour de l'audience.

Malgré tout, ce même jour, Abdul Hadi al Khawaja a été remis en liberté, le souverain, Sheikh Hamad bin Issa al Khalifa, ayant promu un décret l'exemptant de purger en prison le reste de sa peine. Le roi a également ordonné la remise en liberté de treize autres personnes détenues depuis leur arrestation le 28 octobre au cours d'une manifestation publique.

Amnesty International avait envoyé un observateur au procès ; celui-ci était présent lors de l'audience du 21 novembre. Après avoir étudié le dossier d'accusation, l'organisation avait conclu qu'Abdul Hadi al Khawaja était un prisonnier d'opinion et avait appelé à sa remise en liberté immédiate et sans condition.

Amnesty International se réjouit de la remise en liberté d'Abdul Hadi al Khawaja et des treize autres détenus mais s'inquiète de savoir que le Code pénal de 1976 peut toujours être utilisé pour justifier des restrictions à la liberté d'expression. L'organisation renouvelle son appel en faveur d'une révision du Code au plus tôt afin d'aligner le droit interne sur les normes internationales relatives aux droits humains. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**